

## Carte de garantie

**Moteur :** .....

*Informations sur le client :*

Numéro de châssis :

Nom prénom/raison sociale :

Marque du véhicule :

Kilometrage du véhicule

**SAS ITEM AUTO**  
14 bis Grande rue,  
21400 AISEY SUR SEINE  
**09 88 99 98 70**  
RCS DIJON 822 157 103 APE 4531Z

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials "SM" with a large loop at the bottom.

Tampon du vendeur et date : .....

<b>Montage du moteur</b>	
Date :	Kilométrage :
.....	.....
Tampon du garage	

<b>Vidange + changement filtres à huile après 500 km</b>	
Date:	Kilométrage :
.....	.....
Tampon du garage	

**Vidange + changement filtres après 2000 km**

Date:

.....

Kilométrage :

.....

Tampon du garage

**Vidange + changement filtres après 15000 km**

Date:

.....

Kilométrage :

.....

Tampon du garage

## **1 Conditions générales de garantie :**

1. L'objet de la garantie couvre le moteur désigné dans la carte de garantie.
2. La garantie de nos moteurs est conditionnée au renvoi de la carte de garantie dûment remplie par mail sous 8 jours à compter de la date de montage.
3. Le garant est l'entreprise SAS ITEM AUTO.
4. La garantie est de 12 mois à compter de la date d'achat du moteur.

## **2 Conditions spécifiques de garantie du moteur :**

La société Item Auto garantit la pièce pendant 12 mois ou 25000km à compter de la date de facturation.

La garantie du moteur est conditionnée au respect des consignes suivantes :

Le montage doit être effectué dans un atelier de mécanique professionnel dans le respect des normes applicables et des règles de l'art.

Il est nécessaire de :

- faire tester avant montage sur banc avant réemploi les injecteurs et turbo et de les remplacer en cas de résultats négatifs,
- Utiliser un carburant, une huile et un liquide de refroidissement adapté et de faire vérifier et nettoyer les collecteurs d'échappement,
- Bien nettoyer les canaux d'arrivée d'huile du moteur,
- Bien vérifier l'état du filtre à particules,
- Faire changer obligatoirement :
  - 1)le refroidisseur d'huile par un élément neuf
  - 2)le thermostat par un élément neuf
  - 3)le filtre à carburant par un élément neuf

4) la distribution complète + pompe à eau par des éléments

neufs si elles ne sont pas fournies avec le moteur

(attention dans le cas où la distribution n'est pas fournie par le vendeur, il se peut qu'une pompe à eau de démonstration soit présente sur le moteur, celle-ci doit être impérativement changée par un élément neuf)

- nettoyer soigneusement l'intercooler.

Au montage, il faut respecter toute la procédure constructrice relatives au changement de l'organe moteur et s'assurer du remplacement des joints par des éléments neufs d'origine, toute utilisation du silicone étant proscrite.

Il est nécessaire d'utiliser la qualité et la quantité d'huile préconisée par le constructeur pour la lubrification du moteur.

Attention pour les moteurs Mercedes :

**Lors du premier allumage du moteur, l'atelier doit réaliser une documentation vidéo avec manomètre connecté pour mesurer la pression d'huile dans le moteur selon les données du fabricant. Cette opération est à réaliser à nouveau sur le moteur chaud à 90°C**

Enfin vous devez également respecter toutes les instructions du fabricant concernant l'utilisation du moteur.

Pour tous les moteurs entretien obligatoire :

- Vidange et changement filtre à huile après 500 kms,
- Vidange et changement des filtres à 2000 kms atteints.

Vidange et changement des filtres tous les 15 000 kms

Le non-respect des présentes consignes est une cause d'exclusion de la garantie.

Également, la garantie sera exclue :

- Si vous ouvrez ou modifiez le moteur sans notre accord préalable,
- Si vous intervenez sur le logiciel du véhicule (par exemple augmentation de puissance et modifications),
- Si vous avez démonté ou fait démonter tout élément du véhicule installé par le fabricant (par exemple FAP

catalyseur...).

- Si vous êtes intervenu au niveau du bloc moteur rénové (plombs d'inviolabilité enlevés)
- Si vous faites une utilisation anormale du matériel et notamment dans le cadre d'une utilisation sportive ou de compétition ainsi qu'en usage tout terrain, ou si vous faites une utilisation excessive du véhicule, par exemple en cas de surcharge.

Pour bénéficier de la garantie, vous devez pouvoir justifier de toute opération par une facture ou un reçu (par exemple facture de montage,